



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Direction des Ressources Humaines
Réf : BG/NP
Tél. : 04.66.56.43.63

C2026_01_10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 9 AVRIL 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS (112) : Pierre AIGUILLON, Marie-Claude ALBALDEJO, Liliane ALLEMAND, Philippe ALLIÉ, Stéphane ALLIGNOL, Lionel ANDRÉ, Sylvain ANDRÉ, Olivier AVOUAC, Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Thierry BAZALGETTE, Jean-Charles BENEZET, Marc BENOIT, Alain BENSAKOUN, Valery BEUDIN, Bruno BIONDINI, Christophe BONNEFOY, Anthony BORDARIER, Rémy BOUET, Christophe BOUGAREL, Léa BOYER, Laurence BULTEZ-CADET, Lucette CAMACHO, Daniel CANAL, Ysabelle CASTOR, Aimé CAVAILLÉ, Lucas CELESTE, Claude CERPEDES, Christian CHAMBON, Laurent CHAPPELLIER, Adrien CHAPON, Ghislain CHASSARY, Coralie CHAZEL, Guy CHERON, Rémy CLEMENCIER, Frédérique COUDEYRE, Henri CROS, Jean-Claude D'ANTONA, Catherine DAUFÈS-ROUX, Georges DAUTUN, Christian DEVISMES, Hubert DUMAS, Marc DUMAS, Pascale EUGENE, Fabien FIARD, Céline FONTBONNE, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Muriel GANSTER, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Alain GIOVINAZZO, Frédéric GRAS, Jenny-Rose GUERCHOUX, David GUIRAUD, Lysiane GUY, Johanna HUGUET, Bonifacio IGLESIAS, Jacqueline JANIEC, Marc JEKAL, Thierry JONQUET, Patrick JULLIAN, Denis KUCHARCZAK, Alexandra LAGULHON, Jean-Michel LAINE, Catherine LARGUIER, Cyril LAURENT, Julie LOPEZ DUBREUIL, Christelle LOZANO, Martine MAGNE, Sébastien MAGNY, Gael MANCUSO, Guy MANIFACIER, Pierre MARTIN, Jean-Régis MASSON, Georges MATICHARD, Michel MERCIER, Valérie MEUNIER, René MEURTIN, Jérôme MEYNIER, Pascal MILESI, Karine MONTENEZ, Nathalie MONTORO TEISSIER, Raphaële NAVARRO, Thierry ORTIZ, Angélique PEIRETTI-GARNIER, Fabien PELAT, Thibault PELLISSIER, Jacques PEPIN, Marie-Christine PEYRIC, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Corinne RAVAUD, Philippe RIBOT, Georges RIBOT, Christophe RIVENQ, Jean-Claude ROUILLON, Max ROUSTAN, Louise SALATHÉ, Marc SASSO, François SELLE, Philippe TALAGRAND, Matthieu TESTARD, Mickaël THERY, Sylvie TRIBES, Roch VARIN D'AINVELLE, Jérôme VIC, Jean-Jacques VIDAL, Jean-Marie VIDAL, Marielle VIGNE, Michel VIGNE, Luc VILLARET, Jennifer WILLENS

POUVOIRS (0)

ABSENTS EXCUSÉS (0)

Objet : Indemnité annuelle de frais de représentation du Président

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-19 et L5216-4,

Considérant que dans le cadre de son mandat, le Président d'Alès Agglomération est amené à se déplacer afin de représenter Alès Agglomération,

Considérant qu'à l'occasion de ces déplacements, il est amené à supporter personnellement différents coûts découlant de l'exercice de son mandat,

Considérant que le Code général des collectivités territoriales permet au Président d'une communauté d'agglomération de bénéficier d'une indemnité permettant le remboursement des sommes engagées,

Considérant qu'il convient à Alès Agglomération d'allouer à son Président, une indemnité annuelle de frais de représentation pour permettre le remboursement des frais qu'il engage lors de l'exercice de son mandat,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- pour la durée de son mandat, le Président dispose d'une indemnité pour frais de représentation d'un montant trimestriel de 3 750 €,
- cette indemnité ne peut servir qu'au remboursement de sommes engagées par le Président d'Alès Agglomération et pour lui, dans le cadre de l'exercice de son mandat en dehors du territoire d'Alès Agglomération,
- l'indemnité ne couvre que le remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de transport, le remboursement est effectué aux frais réels sur présentation des justificatifs originaux,

Votants : 112
Pour : 112 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ

